

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL

DU 28/01/2026

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03/12/2025,
2. Approbation du Compte Financier Unique 2025,
3. Affectation des résultats 2025,
4. Budget Primitif 2026,
5. Fongibilité des crédits en M49,
6. Mandatement du CDG 63 pour le renouvellement des contrats d'assurances garantissant le risque statutaire.

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☒ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026 à 18h00, à Ennezat.

Étaient présents : André SOLVIGNON, Pascale PINEAU, Bernard CATHALAN, Julie MESPLES, François MOULIN, Philippe SAVY, Bernard COTTIER, Frédéric BERGER, Philippe ROCHE, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques POTIGNAT, Corinne BOIS, Christian CHAVAROUX, Marina SCACHE, Roland GENESTIER, Daniel LABBE, Patrice LAFAYE, Hugues MOJAL, Jean-Paul POTHIER, Gilles DOLAT, Didier IMBERT, Didier BARBIER, Pierre BOUTET, Roland GRANJEAN, Bruno CORBIN, Eugène CHASSAGNE, Luis CRESPO, Raphael ROUSSY, Pierre Franck PAPPALARDO, Pascal MIGNOTTE, Jean-José GALINDO, Gérard DUBOIS, Antonio MARQUES, Didier MICHEL, Julien SALGUES.

Étaient absents : François CARMIER, Pascal GAMBIN, Roland MARTIN, Michel CLIQUE, Philippe EYMIN, David GAYET, Mickaël CHABERT, Julien GREPT, Régine GANOT, Slimeine SAIDI, Nathalie ABELARD, Aurélien PINHEIRO, Patricia MEKADEM, Lionel DESSENDIER, Pierre REVILLIER, David ARNAUD, Thierry BAILLARGEAT.

Étaient excusés : Nathalie ROBIN, Christophe LE FLOC'H, Jean-Louis MEDYNSKA.

Avait donné procuration : Nathalie ROBIN à Jacques POTIGNAT.

Titulaires remplacés : Christophe LE FLOC'H remplacé par Marina SCACHE.

Étaient invités : Yves LIGIER (Président d'honneur), Mathieu BRISSET (Directeur Administratif et Financier SEMERAP), Fabien LACAZE (Responsable du service eau potable SEMERAP), Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative SPR), Jean-Claude SAUVAT (Chargé de mission SPR) et Fabien BERGERON (Responsable Technique SPR).

Invités excusés : Guy FOURNERET (AMO).

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 36

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **Mme Corinne BOIS** représentant la commune de Sardon, est désignée pour remplir cette fonction.

M. le Président remercie l'ensemble des membres pour leur présence.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 03/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Présentation de l'exécution budgétaire de l'année 2025

a. - Section de fonctionnement

2.1.1 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement 2025 sont de 1 887 398.23 €, en 2024 elles étaient de 927 727.94 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 53 281.20 €, soit 2.82 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, d'un montant de 119 801.51 €, représentent 6.35 % des dépenses.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 494 920.44 € (augmentation de 11.84 % par rapport à 2024).

Le chapitre 65 présente un montant total de 231 044.19 €, comprenant, entre autres, les frais d'hébergement des données et des logiciels (15 974.98 €), les indemnités des élus (18 415.92 €), le reversement au SMUERR (196 151.02 €) et 502.27 € de frais divers.

Les charges financières sont de 157 630.34 €.

Des charges exceptionnelles pour un montant de 830 720.55 € dont 767 220.55 € concernant le reversement de la TVA sur les recettes de fonctionnement 2023-2024 et 63 500 € pour la participation aux travaux de l'hôpital Etienne Clémentel à Enval.

2.1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrées en 2025, s'élèvent à 4 103 725.14 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 889 671.52 €,
- Le reversement des ventes d'eau et de la part abonnement pour 2 207 439.38 €,
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP (43 997.54 €),
- Les amortissements des subventions (176 271 €),
- Des régularisations de TVA : sur les amortissements antérieurs (5 831.16 €), sur les reversements SEMERAP 2023-2024 (767 220.55 €), sur les dépenses de fonctionnement (9 313.21 €),
- Des produits divers pour 3 980.78 €.

2.1.3 - Vue synthétique de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Ch	Libellé	Budget	Réalisé
011	Charges à caractère général	100 000.00	53 281.20
012	Charges de personnel et frais assimilés	144 000.00	119 801.51
65	Charges de gestion courante	236 300.00	231 044.19
66	Charges financières	166 000.00	157 630.34
67	Charges exceptionnelles	1 657 486.00	830 720.55
022	Dépenses imprévues	40 000.00	-
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 343 786.00	1 392 477.79
023	Virement à la section d'investissement	1 200 000.00	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	500 000.00	494 920.44
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 700 000.00	494 920.44
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 043 786.00	1 887 398.23

Recettes de fonctionnement

	Libellé	Budget	Réalisé
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 105 000.00	2 207 439.38
75	Autres produits de gestion courante	44 999.48	47 978.32
77	Produits exceptionnels	821 715.00	776 533.76
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 971 714.48	3 031 951.46
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	182 400.00	182 102.16
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	182 400.00	182 102.16
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 154 114.48	3 214 053.62
002	Résultat reporté	889 671.52	889 671.52
	TOTAL DES RECETTES AVEC RESULTAT REPORT	4 043 786.00	4 103 725.14

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	1 326 655.39
--	---------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 216 326.91
--	---------------------

b. - Section d'investissement

2.2.1 - Dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 359 443.33 € et se répartissent comme suit :

- 203 180.31 € pour le remboursement de la dette en capital,
- 176 271.00 € d'amortissement des subventions d'investissement,
- 5 831.16 € de régularisation de TVA,

- 52 212.60 € écritures de contrepassation des avances versées,
- 376 € pour le logiciel PES marché,
- 700 € pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs.
- Les travaux :

	Payé au 31/12/2025	Reste à payer au 31/12/2025
Etude interconnexion		26 000.00 €
Terrains Enval, Limons et Mons (13 700 € + frais)		15 000.00 €
Travaux SEMERAP sur les réseaux (extensions, branchements)	8 457.30 €	10 402.00 €
Prestation SEMERAP (pompes, logger, ...)	36 709.08 €	14 452.86 €
Partiteur de Villeneuve	536 407.42 €	10 150.88 €
Réservoir d'Enval - Construction d'une seconde cuve et réhabilitation de l'ancienne	4 925.55 €	-
Travaux étanchéité intérieure ancienne cuve Enval	154 439.25 €	612.50 €
Programme annuel 2024	962 630.62 €	5 855.79 €
Programme annuel 2025	774 203.31 €	464 131.26 €
Programme Grands Travaux 2023	700.65 €	-
Programme Grands Travaux 2024	50 878.87 €	-
Programme Grands Travaux 2025	1 378 972.21 €	215 176.61 €
Programme annuel 2026 (MOE)	-	90 196.27 €
AMO, accord-cadre	12 548.00 €	€
Total	3 920 872.26 €	851 978.17 €

Des prévisions inscrites sur le budget 2025 ont été reportées en 2026 pour une somme de 860 000 € en dépenses et 375 000 € en recettes.

2.2.2 - Recettes d'investissement

En 2025, elles ont été enregistrées à hauteur de 5 944 898.91 € et se décomposeront comme suit :

- Un résultat reporté des exercices antérieurs de 2 628 594.14 €,
- Les amortissements des immobilisations : 494 920.44 €,
- Des écritures de contrepassation des avances versées pour 52 212.60 €,
- Une mise en réserve de 600 000 €,
- Les subventions départementales pour les programmes de travaux 2024 et 2025 : 150 000 €,
- Des régularisations de TVA sur les années antérieures des années 2023 et 2024 pour 1 977 248.61 €,
- 41 923.12 € de remboursement des entreprises sur les marchés.

2-2-3. Vue synthétique de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Art.	Libellé	Budget	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000.00	376.00
21	Immobilisations corporelles	815 200.00	582 273.80
23	Immobilisations en cours	6 203 794.00	3 339 298.46
	Total des dépenses d'équipement	7 044 994.00	3 921 948.26
16	Emprunts et dettes assimilées	203 200.00	203 180.31
26	Participations et créances rattachées à des particip.		
020	Dépenses imprévues	-	-
	Total des dépenses financières	203 200.00	203 180.31
	Total des dépenses réelles	7 248 194.00	4 125 128.57
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	182 400.00	182 102.16
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	52 212.60
	Total des dépenses d'ordre	382 400.00	234 314.76
001	Solde d'exécution négatif reporté		
	TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	7 630 594.00	4 359 443.33

Recettes d'investissement

Art.	Libellé	Budget	Réalisé
13	Subventions d'investissement	525 000.00	150 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 950.00	3 975.21
21	Immobilisations corporelles	752 800.00	752 944.52
23	Immobilisations en cours	1 220 249.86	1 262 252.00
	Total des recettes d'équipement	2 501 999.86	2 169 171.73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		
10222	FCTVA	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés	600 000.00	600 000.00
	Total des recettes financières	600 000.00	600 000.00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	-	-
	Total des recettes réelles	3 101 999.86	2 769 171.73
021	Virement de la section de fonctionnement	1 200 000.00	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	500 000.00	494 920.44
041	Opérations patrimoniales	200 000.00	52 212.60
	Total des recettes d'ordre	1 900 000.00	547 133.04
	TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	5 001 999.86	3 316 304.77
001	Solde d'exécution positif reporté	2 628 594.14	2 628 594.14
	TOTAL DES RECETTES AVEC RESULTAT REPORTE	7 630 594.00	5 944 898.91

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	-1 043 138.56
---------------------------------------	----------------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	1 585 455.58
---	---------------------

2-3. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		889 671.52		2 628 594.14		3 518 265.66
Opérations de l'exercice	1 887 398.23	3 214 053.62	4 359 443.33	3 316 304.77	6 246 841.56	6 530 358.39
TOTAUX	1 887 398.23	4 103 725.14	4 359 443.33	5 944 898.91	6 246 841.56	10 048 624.05
Résultat de clôture		2 216 326.91		1 585 455.58		3 801 782.49
Restes à réaliser			485 000.00		485 000.00	
TOTAUX CUMULES	1 887 398.23	4 103 725.14	4 844 443.33	5 944 898.91	6 731 841.56	10 048 624.05
RESULTATS DEFINITIFS		2 216 326.91		1 100 455.58		3 316 782.49

Débat :

Monsieur BOUTET dit que les tarifs du SMUERR n'ont pas évolué, toujours 0.13 € le m3.

Madame PINEAU précise que finalement le taux du livret sera de 1.5% au lieu de 1.4% annoncé au 1^{er} février 2026.

Monsieur BOUTET souligne qu'il reste de l'argent au syndicat et dit que Monsieur Yves LIGIER, lors de son départ, avait laissé une bonne situation et qu'il a assuré cette continuité.

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Président quitte la séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 et laisse la présidence à Monsieur Jean-Paul POTHIER, doyen d'âge.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
- ✓ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser : 860 000 € en dépenses et 375 000 € en recettes ;
- ✓ **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats 2025

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Considérant la conformité des résultats,

Considérant que les résultats issus du Compte Financier Unique 2025 sont les suivants :

Excédent d'investissement reporté exercices antérieurs R002	2 628 594.14 €
ou Déficit d'investissement reporté exercices antérieurs D001	0.00 €
Excédent d'investissement exercice 2025	0.00 €
ou Déficit d'investissement exercice 2025	-1 043 138.56 €
Total Excédent d'investissement R001	1 585 455.58 €
Ou Total Déficit d'investissement D001	0.00 €

Excédent de fonctionnement reporté (compte 110)	889 671.52 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté (compte 119)	0.00 €
Excédent de fonctionnement exercice 2025	1 326 655.39 €
ou Déficit de fonctionnement exercice 2025	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement R002	2 216 326.91 €
Ou Total Déficit de fonctionnement D002	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Recettes d'investissement reportées	1 585 455.58 €
Dépenses d'investissement reportées	0.00 €
Restes à réaliser en recette	375 000.00 €
Restes à réaliser en dépense	860 000.00 €
Solde	1 100 455.58 €
Besoin de financement SI = titre au 1068	
Equilibre section d'investissement	
Nouveau besoin de financement pour équilibre SI = Titre au 1068	1 600 000.00 €

L'affectation de résultat est proposée comme suit :

Affectation à la section d'investissement (article 1068) dans la limite de l'excédent	1 600 000.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) de la SF	616 326.91 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses) de la SF	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) de la SI	1 585 455.58 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) de la SI	0.00 €

Décision :

L'exposé du Président entendu, le Comité Syndical, DECIDE, à l'unanimité, de l'affectation des résultats, telle que proposée ci-dessus.

4. Vote du Budget Primitif 2026

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 :

1- Section de fonctionnement

1.1 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement de 2026 sont estimées à 2 924 327 €. Elles se décomposent comme suit :

- Les charges à caractère général : 115 000 €

Elles concernent le fonctionnement courant du syndicat, avec entre autres, les achats d'eau auprès du SBL, les achats fournitures diverses, les travaux de reprise de branchement réalisés par SEMERAP, la maintenance des logiciels, les primes d'assurances, les frais d'affranchissement, la taxe foncière.

- Les charges de personnel : 164 000 €

Celles-ci retracent les salaires et charges des agents du service administratif et technique à temps plein et du chargé de mission technique employé sur la base de 65 heures mensuelles (pour 5 mois).

- Le virement à la section d'investissement : 1 200 000 €.

- Les dotations aux amortissements : 660 000 €.

- Les autres charges de gestion courante : 240 000 €

Ces dépenses regroupent les indemnités versées aux élus, les frais d'hébergement des logiciels, la participation au SMUERR.

- Les charges financières correspondantes aux intérêts des emprunts : 125 000 €.

- Les charges spécifiques : 420 327 € inscrits pour l'équilibre et une mise en réserve de fonctionnement.

1.2 - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées avec prudence à 2 924 327 €.

Elles comprennent :

- Les résultats antérieurs reportés pour 616 326.91 €,
- Les ventes d'eau pour 2 087 500 € (estimation de 1 400 000 m³ à 0.86277 €, 16 000 abonnements à 40 €, 1 400 000 m³ à 0.1598 € de redevance de protection des captages, les ventes d'eau à RLV et Sioule et Morge),
- Le loyer de l'entreprise SEMERAP (44 000 €),
- Les amortissements des subventions (176 500 €).

1.3 - Vue synthétique de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002	002	Résultat reporté ou anticipé			
011	011	Charges à caractère général	100 000.00	53 281.20	115 000.00
	605	Achats d'eau	14 500.00	14 089.23	15 000.00
	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)			1 500.00
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000.00	727.39	3 500.00
	6064	Fournitures administratives	2 000.00	-	1 000.00
	6135	Locations mobilières	5 000.00	-	5 500.00
	61521	Bâtiments publics	1 000.00	-	1 000.00
	61523	Réseaux	25 000.00	546.78	25 000.00
	61528	Autres	7 000.00	6 150.00	-
	6156	Maintenance	1 500.00	1 563.37	1 500.00
	6161	Primes d'assurance multi-risques	5 500.00	5 458.79	7 500.00
	618	Divers	500.00	1 290.00	900.00
	6226	Honoraires	5 000.00	2 000.00	2 000.00
	6227	Frais d'actes et de contentieux	7 400.00	2 700.00	3 000.00
	6228	Divers	2 500.00	2 325.95	-
	6231	Annonces et insertions	500.00	-	500.00
	6237	Publications	1 000.00	-	1 000.00
	6238	Divers	500.00	-	500.00
	6247	Transports collectifs de personnel	-	-	-
	6251	Voyages et déplacements	4 000.00	4 552.12	2 500.00
	6257	Réceptions	8 000.00	4 699.31	6 000.00
	6261	Frais d'affranchissement	100.00	-	100.00
	6262	Frais de télécommunications	800.00	633.73	500.00
	627	Services bancaires et assimilés		1.53	-
	62878	Remboursement de frais à des tiers	1 200.00	1 200.00	-
	63512	Taxes foncières	6 000.00	5 343.00	6 000.00
	6354	Droits d'enregistrement et de timbre			500.00
	63712	Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	-	-	30 000.00
012	012	Charges de personnel et frais assimilés	144 000.00	119 801.51	164 000.00
	6218	Autre personnel extérieur	-	-	-
	6336	Cotizat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	2 200.00	1 031.24	1 500.00
	6411	Salaires, appointements, commissions de base	78 000.00	64 940.16	100 000.00
	6413	Primes et gratifications	22 000.00	21 969.26	10 000.00
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 000.00	12 851.37	17 000.00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000.00	15 002.92	24 000.00
	6458	Autres charges sociales	450.00	414.00	500.00
	6474	Versements aux autres oeuvres sociales	500.00	296.00	500.00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	350.00	220.00	500.00
	6478	Autres charges sociales diverses	4 500.00	3 076.56	10 000.00
022	022	Dépenses imprévues	40 000.00		
023	023	Virement à la section d'investissement	1 200 000.00		1 200 000.00
042	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 000.00	494 920.44	660 000.00
	6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	500 000.00	494 920.44	660 000.00
65	65	Autres charges de gestion courante	236 300.00	231 014.19	240 000.00
	6512	Redevances / conces., brevets, licenc., procédés, logiciels, droits et val. simi	16 300.00	15 170.60	20 000.00
	6518	Autres	1 000.00	804.38	1 000.00
	6531	Indemnités	18 000.00	17 673.60	18 000.00
	6533	Cotisations de retraite	1 000.00	742.32	1 000.00
	658	Charges diverses de la gestion courante	200 000.00	196 623.29	200 000.00
66	66	Charges financières	166 000.00	157 630.34	125 000.00
	66111	Intérêts des emprunts et dettes	151 435.70	150 691.56	125 677.60
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 564.30	6 938.78	677.60
67	67	Charges exceptionnelles spécifiques	1 657 486.00	830 720.55	420 327.00
	6713	Dons, libéralités			
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	812 400.00	767 220.55	
	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement		63 500.00	
	678	Autres charges en lien avec un évènement majeur et inhabituel	845 086.00		420 327.00
68	68	Dotations aux amortissements, dépréciations et pro			
TOTAL	TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	4 043 786.00	1 887 368.23	2 924 327.00

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002	002	Résultat reporté ou anticipé	889 671.52	889 671.52	616 326.91
013	013	Atténuations de charges			
042	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 400.00	182 102.16	176 500.00
	777-747	Quote-part des subvent° d'invest. virée au résult. de l'exercice	176 500.00	176 271.00	176 500.00
	7811	Repri ses sur amort. des immobilisations incorporelles et corporelle	5 900.00	5 831.16	
70	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 105 000.00	2 207 439.38	2 087 500.00
	70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 842 000.00	1 925 151.36	1 848 000.00
	70118	Autres ventes d'eau	40 000.00	46 913.92	16 500.00
	70128	Autres taxes et redevances	223 000.00	235 374.10	223 000.00
74	74	Subventions d'exploitation			
75	75	Autres produits de gestion courante	44 999.48	47 978.32	44 000.09
	752	Revenus des immeubles non affectés à des activ. profess.	44 999.48	43 997.54	44 000.09
	7581	FACTVA	-	-	-
	7588	Autres	-	3 980.78	-
76	76	Produits financiers			-
	7688	Autres produits financiers			-
77	77	Produits exceptionnels	821 715.00	776 533.76	-
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	812 400.00	767 220.55	-
	773	Mandats annulés (sur exercices ant.) ou atteints par la déchéance qu	9 315.00	9 313.21	-
TOTAL		RECETTES D'EXPLOITATION	4 043 786.00	4 103 725.14	2 924 327.00

2- Section d'investissement*2.1 - Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement de l'année 2026 vont s'élever à 5 820 456 € et comprennent :

- Les crédits reportés pour 860 000 € qui concernent plusieurs opérations,
- L'amortissement des subventions : 176 500 €,
- Des écritures de transfert des opérations patrimoniales : 100 000 €,
- Le remboursement en capital de la dette : 224 500 €,
- Les travaux d'extension et d'amélioration des réseaux réalisés par SEMERAP (64 000 €),
- Les programmes de travaux :
 - Programme 2026 : 1 530 000 €,
 - Réhabilitation conduite Limons : 200 000 €,
 - Autres travaux SEMERAP, équilibre, divers.

2.2 - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 5 820 456 € et se décomposent comme suit :

- Les crédits reportés pour 375 000 € (subvention Départementale programmes 2024 et 2025),
- Résultats antérieurs reportés (1 585 455.58 €),
- Virement de la section de fonctionnement : 1 200 000 €,
- Amortissements des immobilisations (660 000 €),
- Ecritures de transfert des opérations patrimoniales (100 000 €),
- Mise en réserve : 1 600 000 €,
- Subvention départementale pour 300 000 € concernant le programme des travaux 2026.

2.3 - Vue synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026
	Résultat reporté ou anticipé				
	Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 400,00	182 102,16	-	176 500,00
139	Amortissement des subventions	176 500,00	176 271,00		176 500,00
2805	Concessions et droits simil., brevets, licences, logiciels, droits et	200,00	179,00		-
28153	Installations à caractère spécifique	4 650,00	4 622,72		-
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 050,00	1 029,44		-
	Opérations patrimoniales	200 000,00	56 896,62	-	100 000,00
2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	200 000,00	56 896,62		100 000,00
	Emprunts et dettes assimilées	203 200,00	203 180,31	-	224 500,00
1641	Emprunts en euros	203 200,00	203 180,31		224 500,00
	Compte de liaison : affectation				
	Immobilisations incorporelles	-	376,00	25 624,00	1 376,00
2031	Frais d'études			25 624,00	376,00
2051	Concessions et droits similaires		376,00		1 000,00
	Immobilisations corporelles	160 200,00	573 369,89	50 000,00	64 000,00
2111	Terrains nus	20 000,00	700,00	15 000,00	
215311	Réseaux d'adduction d'eau	140 200,00	8 457,30	10 500,00	64 000,00
21561	Services de distribution d'eau		564 212,59	24 500,00	
	Immobilisations reçues en affectation				
	Immobilisations en cours	4 554 594,00	3 339 298,46	784 376,00	4 394 080,00
2313	Immo. corporelles en cours - Constructions		159 364,80	1 500,00	
	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	4 354 594,00	3 156 513,55	782 876,00	4 294 080,00
	- Programme 2024		962 630,62	6 000,00	
	- Programme 2025	1 463 000,00	774 203,31	466 576,00	
	- Programme 2026			90 000,00	1 530 000,00
	- Programme Grands travaux 2025	1 720 000,00	1 355 552,10	220 000,00	
	- Réhabilitation conduite Limons				200 000,00
	- Devis SEMERAP	64 000,00			64 000,00
	- Travaux autres	1 107 594,00			2 500 050,00
	- AMO		12 545,00		
238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	200 000,00	23 420,11		100 000,00
	Participations et créances rattachées à des partic				
261	Titres de participation	-			-
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 300 394,00	4 355 223,44	860 000,00	4 960 456,00
	TOTAL + RAR			5 820 456,00	

Recettes d'investissement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026
001		Résultat reporté ou anticipé	2 628 594,14	2 628 594,14		1 585 455,58
021		Virement de la section d'exploitation	1 200 000,00			1 200 000,00
040		Opérations d'ordre de transferts entre sections	500 000,00	494 920,44	-	660 000,00
	28031	Frais d'études	22 000,00	21 666,00		21 560,00
	2805	Concessions et droits simil., brevets, licences, logiciels, droits et val. Simil	800,00	895,00		200,00
	28088	Autres immobilisations incorporelles	45 000,00	44 470,21		44 500,00
	28135	Bâtiments d'exploitation	8 000,00	7 880,97		60 700,00
	28153	Installations à caractère spécifique	258 900,00	255 514,80		337 600,00
	28156	Matériel spécifique d'exploitation	165 000,00	164 205,36		195 360,00
	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	300,00	288,10		80,00
041		Opérations patrimoniales	200 000,00	56 896,62	-	100 000,00
	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	200 000,00	56 896,62		100 000,00
010		Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	600 000,00	-	1 600 000,00
	10222	F.C.T.V.A.				
	1068	Autres réserves	600 000,00	600 000,00		1 600 000,00
013		Subventions d'investissement	300 000,00	150 000,00	375 000,00	300 000,42
	13111	Agence de l'eau				
	1313	Subv. équipmt - Départements	300 000,00	150 000,00	375 000,00	300 000,42
	1318	Subv. équipmt - Autres organismes				
016		Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
	1641	Emprunts en euros				
20		Immobilisations incorporelles	3 950,00	3 975,21		-
	2051	Concessions et droits similaires	350,00	358,00		
	2088	Autres immobilisations incorporelles	3 600,00	3 617,21		
21		Immobilisations corporelles	752 800,00	752 944,52		-
	21351	Bâtiments d'exploitation	1 300,00	1 351,00		
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	715 900,00	715 912,44		
	21561	Services de distribution d'eau	35 600,00	35 681,08		
23		Immobilisations en cours	1 220 249,86	1 262 252,00		-
	2313	Immo. corporelles en cours - Constructions	399 500,00	399 354,58		
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	820 749,86	832 378,08		
	238	Remboursement avance		30 519,34		
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 405 594,00	5 949 582,93	375 000,00	5 445 456,00
		TOTAL + RAR			5 820 456,00	

3- Endettement

L'annuité pour les années à venir s'établit comme suit (avec intérêts) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant en €	173 170.08	232 521.53	353 871.87	348 865.11	347 154.79	345 444.47	343 734.15

On note que les annuités augmentent à partir de 2024, cela est dû au paiement des intérêts de préfinancement lors du déblocage d'une première partie de l'emprunt (2 000 000 €). La seconde partie (2 500 000 €) a été débloquée au 31/12/2024, ce qui vient impacter le tableau ci-dessus à partir de 2025.

Liste des prêts contractés et état de la dette au 01/01/2026 :

Objet	Organisme prêteur	Date acquisition	Durée	Date de fin	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 31/12/2026
Réservoir Enval	CREDIT AGRICOLE	15/10/2015	20	15/10/2035	1 000 000.00	2.30	506 465.44
Travaux renforcement réseaux	CREDIT MUTUEL	04/07/2019	15	30/06/2034	1 500 000.00	1.30	786 474.28
GRANDS TRAVAUX	BANQUE DES TERRITOIRES	01/12/2023	60	01/01/2085	4 500 000.00	2.30	4 368 750.00
TOTAL					7 000 000.00		5 661 689.72

*2.30 % = taux livret A : 1.70 % (au 1^{er} août 2025) + 0.6 % de commission

(Ce prêt est indexé sur le livret A, 0.50 % (basé sur le livret A) à la date d'effet du contrat + 0.60 % (part fixe banque des territoires). Début 2023, le taux était de 3% (basé sur le livret A). Il est passé à 2.4 % le 1^{er} février 2025 et 1.7 % le 1^{er} août 2025. Une prévision de baisse à 1.5 % en février 2026 vient d'être annoncée).

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette	2 015 973	1 876 015	3 733 773	6 089 207	5 886 026
Épargne brute	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 610 072	1 639 474
Durée extinction de la dette en années	0.8	1.1	2.1	3.8	3.6
Taux d'endettement	69%	86%	166%	291%	261%

La durée d'extinction de la dette passe de 1.1 année en 2022, à 2.1 années en 2023 avec la contraction d'une première partie de l'emprunt, puis à 3.8 années au 31 décembre 2024 avec le déblocage du solde de l'emprunt et à 3.6 années fin 2025.

Ce ratio permet d'assurer sans difficulté une soutenabilité de la dette par rapport au niveau prudentiel.

Celui-ci s'exprime en nombre d'années : **moins de 8 ans : zone verte** ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le taux d'endettement : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

Débat :

Monsieur Pierre BOUTET exprime son mécontentement sur l'obligation de devoir voter le budget avant le 30 avril. Compte tenu de la mise en place des nouvelles instances après les élections, la date limite de vote du BP 2026 ne pourrait pas être respectée. Il regrette que ce soit à l'équipe sortante de décider des prévisions budgétaires de la nouvelle équipe d'élus.

Monsieur Daniel LABBE demande des précisions concernant les grands travaux et l'emprunt réalisé. Est-ce que le montant de l'emprunt apparaît dans les crédits reportés. On lui répond que l'emprunt avait été totalement encaissé fin 2024 et que son solde permettant le financement des grands travaux se retrouve dans le montant du résultat cumulé d'investissement.

Décision :

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit ci-dessus et résumé comme ci-contre :

Sections	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 924 327 €	2 924 327 €
Investissements	5 820 456 €	5 820 456 €

5. Fongibilité des crédits en M49

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

L'instruction comptable et budgétaire M49 a évolué au 1^{er} janvier 2026 avec, entre autres, la suppression des chapitres 020 et 022 permettant l'inscription de dépenses imprévues.

En contrepartie, cette mise à jour donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L.1612-28 du CGCT).

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise, pour être exécutoire, au Préfet et au Comptable Public dans les conditions de droit commun.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-23 du CGCT.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %, (fixée à l'occasion du budget pour l'année 2026), des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ✓ **PRECISE** que Monsieur le Président informera le Comité Syndical de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance ;

6. Mandatement du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour le renouvellement contrats assurances garantissant le risque statutaire.

Rapporteurs : Pierre BOUTET, Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative)

Exposé :

Le Président rappelle que cette mission avait été confiée au CDG 63 en 2022 et avait les avantages suivants :

- L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- L'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au syndicat ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurances proposée par le Centre de Gestion.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- ✓ de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire ;
- ✓ de garder la faculté de ne pas y adhérer.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- ✓ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027 ;
- ✓ Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Régénération de la conduite de Limons :

Fabien BERGERON, Responsable Technique explique qu'il y a des travaux urgents de régénération de la conduite de diamètre 400 entre les puits de Limons et le regard de mélange. Un prélèvement a été réalisé en effectuant un découpage de la conduite. Les substances présentes dans la conduite sont très chargées en fer et en manganèse. Un curage est nécessaire. Le 2 février prochain, deux consultations vont être lancées. Un premier marché va consister en la préparation de la conduite en installant deux regards en entrée et en sortie des 5 km de conduite, et la mise en place de vannes et de tés.

Le second marché consistera au curage / raclage de la conduite avec la mise en place de boulets qui seront envoyés dans la conduite sous pression entre le point d'entrée et de sortie. Compte tenu de la forte concentration des matières, le rejet direct en milieu naturel n'est pas possible. Un bassin de décantation d'un volume de 500 m³ sera installé au point de sortie pour récupérer les matières qui seront traitées.

Les travaux vont débuter le 20 avril et devront être terminés le 15 juin.

La conduite sera rincée, analysée et remise en service.

Il est demandé pourquoi il y a autant de dépôt dans la conduite. Cette conduite est surdimensionnée pour l'usage actuel. En effet, à l'origine cette conduite avait été conçue pour secourir Riom.

Monsieur BOUTET dit qu'il est quand même dommage au vu du coût de la réhabilitation des puits que le champ captant ne soit pas utilisé de façon optimum.

Madame BOIS demande s'il n'est pas possible d'installer une plus petite conduite dans la conduite existante. On lui répond que cela est possible, mais qu'à l'origine cette conduite de 400 avait été prévue pour l'interconnexion avec Riom qui n'a pas été faite. Aujourd'hui, la conduite est sous exploitée. C'est un sujet sur lequel il faut réfléchir. Il est possible de passer une conduite de 200 dans la conduite de 400, mais sur les 5 km cela représente un certain coût.

- **Discours de remerciements du Président**

« Après avoir dressé le bilan du mandat lors du comité syndical de décembre 2025, il est temps pour moi d'adresser mes remerciements pour clôturer ce dernier comité syndical avant les élections.

Je tiens à remercier tout d'abord les membres du Bureau pour leur engagement, et plus particulièrement Jacques POTIGNAT qui a représenté les élus lors des nombreuses réunions de chantier qui ont ponctué ce mandat.

Je remercie également les membres du comité syndical pour leur assiduité et leurs nombreuses interventions toujours constructives lors de nos réunions.

Je tiens à souligner que nous avons toujours eu le quorum pendant les 6 ans, ce qui est suffisamment rare dans les diverses institutions d'élus pour être mentionné. Merci à vous pour votre fidélité.

Merci à notre fermier SEMERAP, notamment Fabien LACAZE, Matthieu BRISSET et Christophe LE FLOC'H.

Des remerciements à Guy FOURNERET, qui a été présent à mes côtés lors de la période difficile de six mois entre le décès brutal de Véronique MADET et l'arrivée d'Élisabeth BOISSON. Monsieur FOURNERET s'est beaucoup impliqué pour monter les dossiers pour les appels d'offres concernant le choix de la maîtrise d'œuvre et le choix des entreprises pour les travaux. Pendant cette longue période avec Jean-Claude SAUVAT, nous étions un peu seuls au bureau à Joze, presque tous les jours. Je tenais à le faire remarquer.

Bien sûr, encore merci à notre président d'honneur, Yves LIGIER, toujours présent à mes côtés à chaque comité syndical.

Un grand merci à Élisabeth BOISSON pour son implication dans la bonne marche du syndicat, elle nous a encore montré ce soir sa grande compétence pour tous les aspects administratifs et comptables.

Quant à Fabien BERGERON, il termine son 5ème mois au syndicat, il s'est très vite adapté, il maîtrise très bien les aspects techniques de son poste et il s'investit déjà beaucoup pour le suivi de la DSP SEMERAP.

Dans mes remerciements, il y a un que je n'ai pas encore évoqué, il a tellement marqué de son empreinte notre syndicat, il s'agit bien sûr de Jean-Claude SAUVAT.

Avec Jean-Claude, l'entente a été parfaite tout au long du mandat. Jamais le moins désaccord, une confiance totale de part et d'autre. En effet, Jean-Claude possède des qualités humaines exceptionnelles, j'ai pu m'en rendre compte quotidiennement. Beaucoup de savoir-vivre, l'amour du travail bien fait, la discrétion, le respect, une connaissance hors du commun et dans le moindre détail de toutes les installations du syndicat et de leur historique. Vous ne pouvez pas vous imaginer la chance que j'ai eu de travailler avec une telle personne pendant 6 ans ; je n'oublierai jamais. Vous comprendrez facilement pourquoi l'émotion me gagne en parlant de Jean-Claude. Encore merci à toi Jean-Claude pour tout ce que tu as fait pour notre syndicat. On peut se lever pour saluer et applaudir Jean-Claude. Il me reste à lui remettre un cadeau, qui, connaissant bien son goût pour les bons vins et les bons whiskys, devrait exciter ses papilles. »

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

La séance est levée à 19h30.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du ... 10/06..... 2026

VOTE :

POUR : 46

CONTRE : -

ABSTENTIONS : 2

A Ennezat, le ... 10/06/26.....

Le président,



Le secrétaire de séance,

